



2026_IABM_012 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 09 juin 2026

Présents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, M. Alain TOMEO, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES

Absents :

M. Pascal BOUREAU, M. Gilbert HEBRARD, M. Alain GINIES, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2026_IABM_012

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1, L5421-2, L5421-3 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le rapport de Madame la Présidente,
le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2026 de l'Institution de Montbel équilibrée en dépense et en recette à hauteur de 527 342.10 €, dont 220 765.91 € en section d'investissement et 306 576.19 € en section de fonctionnement.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente de l'I.I.A.B.M. à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme